Faits saillants

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
57	**Membres du personnel (emplois supérieurs, réguliers, occasionnels)** répartis entre les bureaux de Québec et Montréal
7 055 900 $	**Dépenses** de l'organisme au 31 mars 2025
2734 plaintes et 50 signalements	**Plaintes et signalements** reçues au cours de la dernière année
911	**Conciliations** décrétées au cours de la dernière année
196	**Enquêtes** décrétées au cours de la dernière année
87	**Policiers** ou **autres agents de la paix** ayant été cités à comparaître devant le Tribunal administratif de déontologie policière au cours de la dernière année

Une accessibilité simplifiée aux services

- Assistance au citoyen qui souhaite déposer sa plainte par téléphone.
- Communication accrue avec la clientèle en suivi du dépôt de la plainte, dans la volonté d'humaniser les contacts et de rassurer la clientèle.
- Mise en ligne d'une vidéo explicative sur la distinction entre une plainte et un signalement afin d'aider le citoyen à bien choisir son recours.
- Amélioration en continu des formulaires permettant de déposer une plainte ou un signalement, suivant certains commentaires reçus de citoyens ou certaines problématiques constatées.

Le développement de partenariats essentiels

- Le maintien et le développement d'un réseau de répondants issus d'organismes de la société civile, des organisations policières, des constables spéciaux et des agents de protection de la faune dont l'objectif est d'assurer la conduite efficiente du processus déontologique et le développement de matériel de prévention crédible et fiable aux yeux de ceux à qui il est destiné.
- La poursuite de la participation au développement de capsules relatives au

profilage racial et social à la suite d'un partenariat historique entre le ministère de la Sécurité publique, l'École nationale de police du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le Commissaire en vue de soutenir les policiers dans leurs interactions avec les personnes issues de la diversité.

Amélioration de la performance organisationnelle

- Augmentation significative des interactions avec les plaignants à l'étape de l'analyse préliminaire pour une meilleure compréhension du processus et des suites apportées à leur plainte;
- Diminution du délai moyen de traitement à l'analyse préliminaire de 77 à 59 jours, représentant un gain d'efficacité de 23 % par rapport à l'exercice précédent;
- Augmentation de 5 % du nombre de séances de conciliation par rapport à l'exercice précédent;
- Diminution du délai d'enquête (sans enquête criminelle en parallèle) de 15 % par rapport à l'an passé, passant ainsi de 141 jours à 120 jours.

Mise en œuvre de grands changements découlant de la loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la loi visant à aider à retrouver des personnes disparues

- Publication, sur le site web du Commissaire, et partage à l'ensemble des partenaires et aux agents de la paix d'une trousse d'information et d'accompagnement visant à les informer des changements apportés au processus de déontologie policière.
- Mise en place de la procédure de dépôt d'un signalement et d'un signalement anonyme. Instauration de nouveaux formulaires en ligne pour le dépôt des plaintes et des signalements. Rédaction et mise en ligne de directives permettant une meilleure compréhension des processus associés aux plaintes et aux signalements.
- Offre d'accompagnement aux personnes plaignantes lors du processus de conciliation par une conseillère en équité, diversité et inclusion.
- Réception et traitement de 50 signalements.